

SECTION 333 : MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

I.1. Situation du Secteur

I.1.1. Problèmes majeurs

- des insuffisances constatées dans la loi n°95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'Enseignement ;
- l'absence d'une loi portant orientation et programmation de la recherche scientifique, du développement technologique et de l'innovation ;
- le faible financement des activités de la recherche et de l'innovation ;
- la faiblesse du mécanisme de suivi des accords d'aide et de coopération scientifique ;
- l'insuffisance des personnels enseignant-chercheurs, chercheurs, (discipline, spécialité, rang) et personnels administratifs et techniques ;
- l'insuffisance des infrastructures académiques et administratives (amphis, salles (TD, TP), Bibliothèque, bureaux des personnels, etc.) ;
- l'insuffisance des infrastructures sportives, culturelles et sociales ;
- l'insuffisance du matériel pédagogique et didactique ;
- l'absence d'un système d'informations et de gestion intégré ;
- l'absence de textes réglementaires pour l'application de la carte universitaire ;
- la faible utilisation des TICE ;
- l'insuffisance des équipements de laboratoire de recherche ;
- la faible valorisation et vulgarisation des résultats de la recherche ;
- la faible insertion professionnelle des diplômés ;
- l'insuffisance de l'enveloppe allouée aux bourses d'études et secours financiers;
- le faible niveau de développement de l'assurance qualité ;
- la persistance de la violence en milieu universitaire ;
- l'insuffisance de financement pour la mise en œuvre des quatorze (14) programmes nationaux de recherche élaborés depuis 2017.

I.1.2. Réponses apportées

I.1.2.1. Au niveau de la gouvernance du système

- l'élaboration de nouveaux textes réglementaires et de nouveaux documents de politique :
 - l'avant-projet de Loi relatif à l'Enseignement Supérieur ;
 - l'avant-projet de Loi portant orientation et programmation de la recherche scientifique, du développement technologique et de l'innovation ;
 - la politique nationale de l'enseignement supérieur ;
 - la politique de coopération internationale ;
 - la révision de la politique nationale de la recherche scientifique et de l'innovation technologique ;
 - les plans d'orientation stratégiques des IES dans le cadre des CDP.

I.1.2.2. Au niveau du renforcement des infrastructures

- la réhabilitation et les équipements des Universités, des Grandes Ecoles, des CROU, des Centres et des Instituts de Recherche ;
- la réalisation de la première phase des travaux d'extension et d'équipement des Universités Jean Lorougnon GUEDE à Daloa, Péléforo Gon COULIBALY à Korhogo et de Man;
- l'identification de nouveaux sites pour la construction des universités (à Abengourou, Odienné et Daoukro) ;

- la réalisation des études topographiques, les plans parcellaires et les dossiers de purge des sites d'Adiaké, d'Odienné et de Daoukro ;
- la livraison des équipements de laboratoires et didactiques dans les universités et grandes écoles publiques ;
- la mise en place et l'équipement du Centre National de Calcul ;
- le développement du Centre de Ressources Biologiques (Bio-banque) de l'Institut Pasteur de CI ;
- la construction et l'équipement des laboratoires P3 et P4 en cours de réalisation.

I.1.2.3. Au niveau de l'amélioration de la qualité et de la pertinence de la formation

- le renforcement du dispositif en matière d'utilisation des TICE ;
- la réalisation d'une étude bilan de la mise en œuvre du LMD 7 ans après le basculement intégrale ;
- l'évaluation des établissements privés de l'enseignement supérieur suite à l'élaboration des référentiels d'évaluation institutionnelle, d'évaluation des programmes et des offres de formation.

I.1.2.4. Au niveau de l'insertion professionnelle des diplômés, le MESRS :

- la mise en place de l'Observatoire de l'Insertion Professionnelle des Diplômés de l'Enseignement Supérieur ;
- l'existence de deux (02) centres d'excellence africains dans les domaines mines et environnement minier (INP-HB), changement climatique, biodiversité et agriculture durable (UFHB).

I.1.3. Défis et priorités

I.1.3.1. Défis transversaux au secteur

- l'amélioration de la gouvernance et le financement du Système d'ESRS
- l'assurance de la certification et l'accréditation des institutions d'enseignement supérieur et de recherche ;
- la dématérialisation des actes administratifs ;
- la pacification de l'environnement universitaire ;
- l'amélioration des conditions de vie et de travail des acteurs du département ministériel.

I.1.3.2. En matière d'enseignement supérieur

- l'adoption d'une Loi spécifique à l'enseignement supérieur ;
- l'adoption de la Politique Nationale de l'Enseignement Supérieur (PNES) ;
- l'amélioration de l'accès à l'enseignement supérieur ;
- l'amélioration de l'équité dans l'enseignement supérieur ;
- le développement du numérique éducatif ;
- l'amélioration de l'employabilité et l'insertion professionnelle des diplômés ;
- la normalisation des années académiques.

I.1.3.3. En matière de recherche scientifique et de l'innovation

- l'adoption de la Loi portant orientation et programmation de la recherche scientifique, du développement technologique et de l'innovation ;
- l'amélioration de la gouvernance de la recherche ;
- l'actualisation du document de Politique Nationale de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique ;
- le développement des compétences en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques ;

- la valorisation et la vulgarisation des résultats de la recherche ;
- le renforcement du financement de la recherche.

I.2. Politique sectorielle

I.2.1. Principales orientations

- le développement des infrastructures de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- le renforcement de la gouvernance du MESRS et des Institutions d'Enseignement Supérieur et Recherche ;
- l'amélioration de la qualité et de la pertinence de la formation en vue de favoriser l'insertion professionnelle des diplômés ;
- l'organisation d'une recherche scientifique et technologique d'excellence au service du développement ;
- l'amélioration des conditions de vie et de travail des acteurs de la communauté universitaire ;
- la promotion de l'émergence d'une communauté universitaire responsable et engagée pour le développement de l'enseignement et de la recherche.

I.2.2. Résultats stratégiques

- le projet de Loi relatif à l'enseignement supérieur est élaboré et adopté ;
- le projet de Loi portant orientation et programmation de la recherche scientifique, du développement technologique et de l'innovation est élaboré et adopté ;
- un mécanisme de suivi des accords d'aide et de coopération scientifique est mis en place ;
- les contrats d'établissement (contrat de performance) sont signés entre les universités, les structures de recherche, les grandes écoles publiques et l'Etat ;
- les établissements d'enseignement supérieur et de recherche scientifique sont certifiés ;
- le ratio d'encadrement des étudiants est amélioré ;
- le Système d'Informations et de Gestion Intégré est fonctionnel ;
- l'enveloppe allouée aux bourses d'études est pour la prise en compte de tous les étudiants méritants ;
- la réhabilitation, l'extension et l'équipement de l'INPHB sont réalisés ;
- toutes les résidences universitaires ainsi que les infrastructures sportives, culturelles et sociales existantes sont réhabilitées et opérationnelles ;
- de nouvelles infrastructures sportives, culturelles et sociales sont construites ;
- l'extension et l'équipement des Universités JEAN LOROUGNON GUEDE, PELEFORO GON COULIBALY et MAN sont réalisés ;
- la première phase de la construction des universités de Bondoukou et San-Pédro est achevée ;
- les Institutions d'Enseignement Supérieur et de Recherche Publiques sont interconnectées à travers le RITER ;
- les capacités techniques de l'Université Virtuelle de Côte d'Ivoire sont renforcées ;
- l'harmonisation du Système LMD est effective dans toutes les universités et grandes écoles ;
- l'environnement universitaire est pacifié ;
- l'Ecole Supérieure des Métiers de l'Aéronautique à vocation régionale est créée à l'INP-HB de Yakro en accord avec l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile (ENAC) de Toulouse pour former le personnel navigant et le personnel au sol.
- l'INP-HB est un pôle d'excellence régional avec plus de 3 000 étudiants en formation initiale ;
- les compétences scientifiques et technologiques sont développées dans les Centres d'Excellence Africains ;
- les quatorze (14) programmes nationaux de recherche créés sont mis en œuvre ;
- les moyens communautaires de la recherche (le Centre National de Calcul, le Centre d'Analyse, les observatoires de recherche) sont opérationnels ;
- les incubateurs d'entreprises, les start-ups et les unités de recherche industrielle sont fonctionnels ;
- les produits de la recherche et de l'innovation sont valorisés et vulgarisés ;
- la création des PSI dans les universités pour en faire des institutions entrepreneuriales est effective ;

- la réhabilitation, l'extension, la construction et l'équipement des centres et instituts de recherche sont réalisés ;
- les mécanismes de financement de la recherche sont mis en place ;
- les projets de recherche sont financés.

I.3. Missions du Ministère

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique a pour missions la mise en œuvre et le suivi de la politique du gouvernement en matière d'enseignement supérieur et de recherche scientifique.

A ce titre, et en liaison avec les différents départements ministériels concernés, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

I.3.1. En matière d'Enseignement supérieur

- mise en œuvre et suivi de la politique d'éducation et de formation dans le domaine de l'enseignement supérieur ;
- tutelle des universités publiques et privées et des grandes écoles publiques et privées ;
- organisation des examens et concours des niveaux post-baccalauréat, y compris le Brevet de Techniciens Supérieur ;
- suivi de l'organisation et du fonctionnement des universités publiques et privées et des grandes écoles publiques et privées ;
- promotion et Contrôle des grandes écoles supérieures publiques et privées ;
- promotion de la formation continue dans l'enseignement supérieur ;
- promotion de la professionnalisation universitaire ;
- gestion des aides et bourses universitaires ivoiriennes ;
- gestion des aides et bourses étrangères, en liaison avec le Ministre chargé des Affaires Etrangères.

I.3.2. En matière de Recherche scientifique

- promotion et orientation de la recherche ;
- valorisation et vulgarisation de la recherche ;
- coordination, mise en œuvre, Contrôle et suivi des opérations de recherche ;
- planification et mise en œuvre d'une politique de formation, d'insertion et de promotion des chercheurs de toutes disciplines ;
- gestion des institutions et centres de recherche ;
- diffusion des informations relatives aux projets scientifiques nationaux et internationaux ;
- conservation et protection du patrimoine scientifique national ;
- mise en œuvre des projets de coopération internationale en matière de recherche scientifique, technologique et technique ;
- élaboration et mise en œuvre d'un programme de soutien des initiatives visant à promouvoir les innovations technologiques ;
- détection et promotion des talents en matière de technologie ;
- incitation à l'innovation technologique.

I.4. Identification des programmes

- Programme 1 : Administration générale ;
- Programme 2 : Enseignement supérieur ;
- Programme 3 : Œuvre universitaire et vie estudiantine ;
- Programme 4 : Recherche scientifique et innovation.

II. DOCUMENT DE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES DÉPENSES -PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCE (DPPD-PAP)

II.1. Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD)

II.1.1. Répartition des structures dans les programmes

Tableau 1 : Cartographie administrative des programmes

PROGRAMMES	SERVICES CENTRAUX ET RÉGIONAUX	ORGANISME SOUS TUTELLE DIRECTE (EPN, SODE, SEM)	PROJETS PIP	PROJETS HORS PIP
Programme 1 : Administration générale	CABINET, IGESR, DRCRM, DFP, DP, DRH, DCRP, DSIESRS, DGQE, DECA, DAQN, CPMP			
Programme 2 : Enseignement supérieur	DGESIP, DEXCO, DESUP DIP, CELLULE DE SUIVI DE CONSTRUCTION DES UNIVERSITES	UFHB, UNA, UAO, UJLG, UPGC, UMAN, UVCI, UIGB, INP-HB ENS	<ul style="list-style-type: none"> - Enseignement supérieur / 2ème C2D - Mise en Œuvre du Télé-Enseignement - Extension des Infrastructures des UFR/Universités de Cocody - Renforcement et Equipement des Infrastructures UNIV Korhogo - Renforcement et Equipement des Infrastructures Université Daloa - Renforcement et Equipement des Infrastructures Université Bouaké - Renforcement des Equipements Université NANGUI ABROGOUA - Réhabilitation et équipement INPHB Yamoussoukro - Renforcement des Infrastructures Techniques et Administratifs de l'ENS - Renforcement des Equipements Pédagogiques de l'ENS - Projet de Centre d'Excellence d'Enseignement Supérieur en Afrique (CEA) - Programme de Développement Education, Formation, et Insertion des jeunes / C2D - Construction, réhabilitation et Equipement des Universités/SIMDCI - Extension Université de Daloa - Extension Université de Korhogo - Construction Université de Man 	
Programme 3 : Œuvres universitaires et vie estudiantine	DB, DVAG	CROU A1, CROU A2 CROU B, CROU D CROU K	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement et Equipement des Infrastructures CROU Daloa - Construction et équipement Restaurant CROU-Bouaké - Renforcement et Equipement des Infrastructures CROU-Bouaké - Renforcement et Equipement des Infrastructures CROU-A2 - Réhabilitation et équipement Centres médicaux des CROU 	
Programme 4 : Recherche scientifique et innovation scientifique	DGRI, DR, DVI	IPCI, CRO CIRES (CAPEC), CRE CEMV, CNF, LAMTO Géo, GRTO, PASRES Société Math, CNRA IRD, CSRS	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre Prog, Recherche des Pôles de compétences - Mise en réseau Internet des Structures de Recherche - Réhabilitation Bâtiment et Equipement LAMTO ECOLOGIE - Réhabilitation et équipement STATION LAMTO - Création des Fermes Agro-Pastorale - Réhabilitation et Equipement Institut Pasteur/IPCI (Labo P3+Labo P4) - Réhabilitation et Equipement CRO - Centre National de Calcul (CNC) ; - Réhabilitation et équipement CEMV - Réhabilitation et équipement CNF 	

II.1.2. Performance globale du ministère

Tableau 2 : Performance du ministère

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RESULTATS STRATEGIQUES (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	METHODES DE CALCUL / SOURCES DE COLLECTE
OG 1 : Promouvoir une administration moderne et efficace, axée sur les résultats et la performance	RS 1 : Une administration moderne, efficace et performante est réalisée	IP 1.1 : Nombre d'usagers satisfaits	Sondage ou enquête Source: Rapport DP
OG 2 : Assurer une formation de qualité du capital humain en vue d'une insertion professionnelle des diplômés	RS 2 : Une formation de qualité est assurée en vue d'une insertion professionnelle réussie	IP 2.1 : Nombre d'étudiants ayant bénéficié d'une formation en vue d'insertion professionnelle des diplômés du supérieur	Enquête Source: Rapport OIPDES
OG 3 : Améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants	RS 3 : Les conditions de vie et travail des étudiants sont améliorées	IP 3.1 : Nombre d'étudiants satisfaits par rapport aux prestations sociales	Enquête de satisfaction auprès des étudiants Source: Rapport DP/DVAG
OG 4 : Développer une recherche scientifique et d'innovation technologique d'excellence au service du développement du pays	RS 4 : Une recherche scientifique et une innovation technologique diversifiée sont au service du développement du pays	IP 4.1 : La part des Dépenses de recherche et de développement dans le PIB	Dépense de R&D sur le PIB réel Source: Rapport DR (IPST)

II.1.3. Financement global du ministère

Tableau 3 : Financement global

	PROJECTIONS FINALES		
	2020	2021	2022
1. RESSOURCES	259 844 657 558	342 750 461 612	343 315 041 142
1.1 Ressources Intérieures	232 240 160 297	315 163 545 480	317 815 041 142
1.1.1 Budget État	232 240 160 297	315 163 545 480	317 815 041 142
1.1.2 Recettes propres (structures)	0	0	0
1.2 Ressources Extérieures	27 604 497 261	27 586 916 132	25 500 000 000
1.2.1 Part bailleurs des projets (Dons/ Emprunts)	27 604 497 261	27 586 916 132	25 500 000 000
1.2.2 Appuis budgétaires ciblés	0	0	0
1.2.3 Financement direct projets (hors PIP, hors Budget)*	0	0	0
2. CHARGES	259 844 657 558	342 750 461 612	343 315 041 142
2.1 Personnel	88 141 962 417	93 221 365 682	98 580 123 432
2.1.1 Solde y compris EPN	88 141 962 417	93 221 365 682	98 580 123 432
2.1.2 Contractuels hors solde	0	0	0
2.2 Biens et services	8 779 857 245	9 036 758 773	9 828 296 769
2.3 Transferts	103 543 017 566	110 615 961 159	113 656 409 546
2.4 Investissement*	59 379 820 330	129 876 375 998	121 250 211 395
Trésor	31 775 323 069	102 289 459 866	95 750 211 395
Financement extérieur (Dons/Emprunts)	27 604 497 261	27 586 916 132	25 500 000 000

II.2. Projets Annuels de Performance (PAP) par programme

II.2.1. Programme 1 : Administration générale

II.2.1.1. Stratégie du programme

Tableau 4: Déclinaison du programme en actions

Programme	Actions
Programme 1 : Administration générale	Action 1.1: Coordination et Animation
	Action 1.2: Gestion des ressources humaines, Matérielles et financières
	Action 1.3: Planification, programmation et suivi-évaluation
	Action 1.4: Gestion des systèmes d'information et de communication
	Action 1.5 : Développement de la démarche qualité

II.2.1.2 Performance du programme

Tableau 5 : Performance du programme

Programme 1 : Administration générale						
Objectifs Spécifiques (OS)	Indicateurs de performance	Situation de référence 2018	Cibles			Méthode de calcul et Moyen de vérification
			2020	2021	2022	
OS 1 : Améliorer la Gouvernance et le Pilotage du Système d'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	Proportion de services certifiés (CIAQ)	0	50%	75%	100%	Nombre de services certifiés / Nombre total de services x 100 Source : DGQN
	Nombre de cellules internes d'assurance qualité mises en place dans l'administration centrale	0	10	15	18	Dénombrement Source : DGQN
	Nombre d'outils de gestion conçus	2	6	8	10	Dénombrement Source : Rapport DP
OS 2 : Assurer une gestion efficiente et efficace des ressources humaines, Matérielles et financières	Taux d'encadrement	26	25	25	25	Nombre d'enseignants / Nombre d'étudiants x 100 Source : Rapport DRH
	Taux d'exécution du budget	70%	100%	100%	100%	Budget exécuté / Crédits autorisés du budget actuel x 100 Source : Rapport DFP

II.2.1.3. Financement du programme

Tableau 6 : Synthèse du programme par nature de Dépenses

		Projections		
		2 020	2 021	2 022
21093 Administration Générale		16 505 652 811	21 522 591 135	26 751 296 462
	Dépenses de personnel	8 406 821 877	12 733 775 302	17 073 114 829
	Dépenses en biens et services	6 099 155 934	6 636 239 423	7 356 717 648
	Transferts	1 869 675 000	1 925 765 250	1 983 538 208
	Investissements	130 000 000	226 811 160	337 925 777
	Trésor	130 000 000	226 811 160	337 925 777
	Financement extérieur (Dons/Emprunts)	0	0	0

Tableau 7 : Budget détaillé du programme

Programme / Actions / Natures de dépenses / Activités	2020	2021	2022
21093 Administration Générale	16 505 652 811	21 522 591 135	26 751 296 462
2109301 Coordination et animation	4 811 732 744	5 342 916 547	6 018 103 771
2 - Biens et services	4 811 732 744	5 342 916 547	6 018 103 771
21093010016 Renforcer la coopération et les relations avec les autres ministères	31 577 581	32 525 008	33 500 656
21093010017 Mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière d'enseignement supérieur et de recherche scientifique	60 365 052	62 176 004	64 041 284
21093010025 Régler les conflits et tenir les rencontres avec les structures et organes du Ministère	30 000 000	30 900 000	31 827 000
21093010027 Inspecter les services du Ministère	85 000 000	30 900 000	31 827 000
21093010030 Prendre en charge les frais d'abonnements et de factures d'eau, électricité et téléphone des EPN	4 604 790 111	5 186 415 535	5 856 907 831
2109302 Gestion des ressources humaines, Matérielles et financières	11 347 370 067	15 766 901 928	20 203 721 419
1 - Personnels	8 406 821 877	12 733 775 302	17 073 114 829
21093020031 Prendre en charge les salaires de l'administration centrale	8 267 321 877	12 603 119 226	16 938 916 574
21093020040 Prendre en charge la masse salariale de la gestion des Dépenses centralisées	21 000 000	19 668 657	20 201 888
21093020043 Prendre en charge les indemnités de la Commission Évaluation Établissements Supérieurs Privés	10 000 000	9 366 027	9 619 947
21093020044 Prendre en charge les indemnités d'organisation des examens et concours .DESUP	108 500 000	101 621 392	104 376 420
2 - Biens et services	1 070 873 190	1 107 361 376	1 147 068 382
21093020009 Prendre en charge le fonctionnement de la résidence du Ministre	4 000 000	4 120 000	4 243 600
21093020013 Renforcer le dialogue intersectoriel éducation/formation (Task Force)	15 000 000	15 450 000	15 913 500
21093020019 Gérer la commande publique du MESRS	21 000 000	21 630 000	22 278 900
21093020022 Prendre en charge les Honoraires des agents sous la convention du BNETD	131 210 800	135 155 364	139 210 025

Programme / Actions / Natures de dépenses / Activités	2020	2021	2022
21093 Administration Générale	16 505 652 811	21 522 591 135	26 751 296 462
21093020023 Mettre en œuvre le CDMT	40 000 000	41 200 000	42 436 000
21093020024 Préparer et suivre l'exécution des budgets du Ministère et des structures sous-tutelle	58 000 000	59 740 000	61 532 200
21093020025 Gérer les ressources humaines du Ministère	18 950 000	19 518 500	20 104 055
21093020028 Organiser les sessions de recrutement des Assistants du supérieur (CNRES)	25 180 000	25 935 400	26 713 462
21093020029 Prendre en charge les Dépenses centralisées du MESRS	263 277 493	116 364 048	119 854 970
21093020032 Prendre en charge les abonnements (Eau, électricité et téléphone) de l'Admin. Centrale du MESRS	77 154 897	84 635 064	93 145 280
21093020034 Prendre en charge les missions en Côte d'Ivoire	250 000 000	257 500 000	265 225 000
21093020036 Prendre en charge les missions hors-CI du MESRS	115 000 000	118 450 000	122 003 500
21093020037 Renforcer les capacités des personnels du MESRS	32 100 000	33 063 000	34 054 890
21093020038 Organiser les Journées du forum social du personnel du MESRS	10 000 000	72 100 000	74 263 000
21093020039 Mettre en place un système de gestion intégrée des personnels du MESRS	10 000 000	102 500 000	106 090 000
3 - Transferts	1 869 675 000	1 925 765 250	1 983 538 208
21093020030 Apurer les passifs des frais de scolarité des établissements privés du MESRS	1 869 675 000	1 925 765 250	1 983 538 208
2109303 Planification, programmation et suivi-évaluation	207 500 000	269 551 160	381 953 127
2 - Biens et services	77 500 000	42 740 000	44 027 350
21093030002 Planifier, programmer, suivre et évaluer les activités du Ministère	77 500 000	42 740 000	44 027 350
4 - Investissements	130 000 000	226 811 160	337 925 777
Trésor	130 000 000	226 811 160	337 925 777
21093030001 Assurer le suivi de la mise en œuvre de la carte universitaire/PDU (projet)	100 000 000	174 470 123	259 942 905
21093030004 Réhabiliter et équiper la direction de la Planification (DP)	30 000 000	52 341 037	77 982 872
2109304 Gestion des systèmes d'information et de communication	45 000 000	46 350 000	47 740 500
2 - Biens et services	45 000 000	46 350 000	47 740 500
21093040001 Gérer les ressources logicielles et Informatiques et Assurer l'équipement et la maintenance informatique	25 000 000	25 750 000	26 522 500
21093040002 Elaborer et mettre en œuvre les stratégies de communication du Ministère	20 000 000	20 600 000	21 218 000
2109305 Développement de la démarche qualité du système d'ESRS	94 050 000	96 871 500	99 777 645
2 - Biens et services	94 050 000	96 871 500	99 777 645
21093050001 Coordonner la politique d'assurance qualité, de certification et d'accréditation des institutions d	35 000 000	36 050 000	37 131 500
21093050002 Organiser les sessions de la commission d'Établissements d'Enseignement Supérieur	15 000 000	15 450 000	15 913 500
21093050003 Définir et mettre en œuvre les critères d'évaluation, de certification et d'accréditation des inst.	22 000 000	22 660 000	23 339 800
21093050004 Définir et mettre en œuvre la politique d'assurance qualité des établissements d'enseignements supérieur	22 050 000	22 711 500	23 392 845

II.2.2. Programme 2 : Enseignement supérieur

II.2.2.1. Stratégie du programme

Tableau 4 : Déclinaison du programme en actions

Programme	Actions
Programme 2 : Enseignement supérieur	Action 2.1 : Gestion des universités et des grandes écoles
	Action 2.2 : Amélioration de l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur
	Action 2.3 : Réhabilitation et équipement des infrastructures des universités et des grandes écoles publiques
	Action 2.4 : Construction, extension et équipement des infrastructures des universités et des grandes écoles publiques

II.2.2.2. Performance du programme

Tableau 5 : Performance du programme

Programme 2 : Enseignement supérieur						
Objectifs Spécifiques	Indicateurs de performance	Situation de référence 2018	Cibles			Méthode de calcul et Moyen de vérification
			2020	2021	2022	
OS 1 : Améliorer la qualité des formations et de l'orientation des étudiants dans l'Enseignement Supérieur	Taux d'admissibilité à l'examen du BTS	71%	72%	74%	75%	Nombre de candidats admissibles / Nombre total de candidats inscrits x 100 Source : Rapport DEXCO
	Pourcentage de bacheliers orientés dans les universités publiques	43%	47%	48%	50%	Nombre de bacheliers orientés dans les universités publiques / Nombre total de bacheliers x 100 Source : Rapport DSI
	Proportion d'UFR ayant terminé l'année académique précédente au démarrage de l'année académique en cours	25%	30%	50%	60%	Nombre d'UFR ayant terminé l'année académique précédente au démarrage de l'année académique en cours / Nombre total d'UFR x 100 Source : Rapport DESUP
OS 2 : Améliorer l'accès à l'enseignement supérieur	Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants	800	810	830	850	Nombre d'étudiants x Nombre d'habitants / 100 000 Source : Rapport DP
	Pourcentage de capacité d'accueil théorique	33%	50%	60%	70%	Capacité d'accueil / Capacité d'accueil réel x 100 Source : Rapport DP
	Ratio d'étudiants par salles de TD (Universités et grandes écoles publiques)	60	45	35	30	Nombre d'étudiants/nombre de salles de TD Source : Rapport DP
	Ratio étudiants/salles de TP (Universités et grandes écoles publiques)	60	45	30	25	Nombre d'étudiants / nombre de salles de TP Source : Rapport DP

II.2.2.3. Financement du programme

Tableau 6 : Synthèse du programme par nature de dépense

		Projections		
		2 020	2 021	2 022
22094 Enseignement supérieur		201 743 378 430	275 898 487 263	271 174 711 891
	Dépenses de personnel	76 473 164 083	77 189 843 695	78 168 420 637
	Dépenses en biens et services	257 550 000	265 276 500	273 234 795
	Transferts	68 212 379 132	72 824 870 212	74 846 857 482
	Investissements	56 800 285 215	125 618 496 856	117 886 198 977
	Trésor	30 273 187 954	100 031 580 724	92 386 198 977
	Financement extérieur (Dons/Emprunts)	26 527 097 261	25 586 916 132	25 500 000 000

Tableau 7 : Budget détaillé du programme

Programme / Actions / Natures de dépenses / Activités	2020	2021	2022
22094 Enseignement supérieur	201 743 378 430	275 898 487 263	271 174 711 891
2209401 Gestion des universités et des grandes écoles	144 542 306 225	149 998 900 818	153 119 516 294
1 - Personnels	76 473 164 083	77 189 843 695	78 168 420 637
22094010108 Transférer les crédits de personnel à l'UFHB	37 975 271 887	38 433 555 847	38 901 777 238
22094010110 Transférer les crédits de personnel à l'UNA	6 176 624 454	6 251 163 694	6 327 319 244
22094010111 Transférer les crédits de personnel à l'UAO	10 569 513 996	10 697 066 440	10 827 384 731
22094010112 Transférer les crédits de personnel à l'UJLG	3 823 273 849	3 869 412 955	3 916 552 541
22094010113 Transférer les crédits de personnel à l'UPGC	4 873 651 633	4 932 466 653	4 992 557 018
22094010114 Transférer les crédits de personnel à UMAN	558 374 876	565 113 320	571 997 881
22094010115 Transférer les crédits de personnel à l'UVCI	48 000 000	48 579 262	49 171 085
22094010117 Transférer les crédits de personnel à l'INPHB	7 163 534 508	7 249 983 737	7 338 307 531
22094010118 Transférer les crédits de personnel à l'ENS	2 552 598 609	2 583 403 260	2 614 875 879
22094010119 Prendre en charge les salaires du service autonome des examens	2 732 320 271	2 559 098 527	2 628 477 489
2 - Biens et services	257 550 000	265 276 500	273 234 795
22094010055 mettre en œuvre et suivre la politique d'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur	22 500 000	23 175 000	23 870 250
22094010056 Coordonner la politique nationale en matière d'enseignement supérieur	40 000 000	41 200 000	42 436 000
22094010057 Améliorer l'organisation des examens, des concours et l'orientation des bacheliers	50 050 000	51 551 500	53 098 045
22094010059 Mettre en œuvre et suivre la politique nationale en matière d'Enseignement Supérieur et Contrôler l'exécution des activités d'enseignement supérieur, professionnel, technique et académique dans les institutions d'enseignement supérieur	25 000 000	25 750 000	26 522 500
22094010060 Organiser les inspections des stagiaires de l'ENS	120 000 000	123 600 000	127 308 000

Programme / Actions / Natures de dépenses / Activités	2020	2021	2022
22094 Enseignement supérieur	201 743 378 430	275 898 487 263	271 174 711 891
3 - Transferts	67 671 592 142	72 299 522 448	74 313 940 795
22094010053 Faire l'entretien des Universités et CROU/SMDCI	7 500 000 000	7 725 000 000	7 956 750 000
22094010064 Prendre en charge les frais de scolarité des étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur Technique privé laïc	34 300 682 000	35 329 702 460	36 389 593 534
22094010065 Organiser les sessions de l'Examen du BTS	3 686 097 852	3 899 680 787	4 016 671 212
22094010066 Transférer les crédits de biens et services à l'Université Félix Houphouët Boigny	1 575 000 000	1 530 034 458	1 552 078 356
22094010067 Transférer les crédits de biens et services à l'Université Nangui Abrougoua	733 422 311	712 483 434	722 748 505
22094010068 Transférer les crédits de biens et services à l'Université Alassane Ouattara	1 335 000 000	1 296 886 350	1 315 571 178
22094010069 Transférer les crédits de biens et services à l'Université Lorougnon Guédé	650 000 000	631 442 792	640 540 274
22094010070 Transférer les crédits de biens et services à l'Université Péléforo Gon Coulibaly	1 202 700 000	3 785 788 976	3 899 362 466
22094010071 Transférer les crédits de biens et services à l'Institut National Polytechnique Houphouët Boigny	1 725 000 000	1 602 893 241	1 625 986 850
22094010072 Transférer les crédits de biens et services à l'Ecole Normale Supérieure	555 000 000	539 154 999	546 922 849
22094010073 Transférer les crédits de biens et services à l'Université de Man	1 420 000 000	1 379 459 638	1 399 334 137
22094010074 Transférer les crédits de biens et services à l'Université Virtuelle de Côte d'Ivoire	1 100 000 000	1 068 595 495	1 083 991 234
22094010075 Transférer les crédits de subvention de l'Etat à l'Université Internationale de Grand Bassam	250 000 000	242 862 612	246 361 644
22094010076 Prendre en charge les heures supplémentaires de l'Université Félix Houphouët Boigny	400 000 000	412 000 000	424 360 000
22094010077 Prendre en charge les heures supplémentaires de l'Université Nangui Abrougoua	255 410 000	263 072 300	270 964 469
22094010078 Prendre en charge les heures supplémentaires de l'Université Alassane Ouattara	300 000 000	309 000 000	318 270 000
22094010079 Prendre en charge les heures supplémentaires de l'Université Lorougnon Guédé	125 000 000	128 750 000	132 612 500
22094010080 Prendre en charge les heures supplémentaires de l'Université Péléforo Gon Coulibaly	199 489 000	205 473 670	211 637 880
22094010081 Prendre en charge les heures supplémentaires de l'Université de Man	125 000 000	128 750 000	132 612 500
22094010082 Prendre en charge les heures supplémentaires l'Institut National Polytechnique Houphouët Boigny	206 000 000	212 180 000	218 545 400
22094010083 Prendre en charge les heures supplémentaires de l'Ecole Normale Supérieure (ENS)	460 000 000	473 800 000	488 014 000
22094010084 Prendre en charge les heures Complémentaires l'Université Félix Houphouët Boigny	4 373 659 180	4 505 868 955	4 640 015 024
22094010085 Prendre en charge les heures Complémentaires l'Université Nangui Abrougoua	650 490 000	669 500 000	689 585 000
22094010086 Prendre en charge les heures Complémentaires l'Université Alassane Ouattara	1 562 445 000	1 609 318 350	1 657 597 901
22094010087 Prendre en charge les heures Complémentaires l'Université Lorougnon Guédé	740 517 000	762 732 510	785 614 485
22094010088 Prendre en charge les heures Complémentaires l'Université Péléforo Gon Coulibaly	524 051 000	539 772 530	555 965 706
22094010090 Prendre en charge les heures Complémentaires l'Institut National Polytechnique Houphouët Boigny	250 000 000	257 500 000	265 225 000
22094010091 Prendre en charge les heures Complémentaires l'Ecole Normale Supérieure	528 837 820	544 702 955	561 044 043
22094010092 Prendre en charge les heures Complémentaires l'Université de Man	70 000 000	72 100 000	74 263 000
22094010093 Prendre en charge les kits de l'université virtuelle	0	618 000 000	636 540 000
22094010102 Prendre en charge les contributions de la CI Ecole Inter-états d'ingénieurs, d'équipement Rural (EIE)	50 000 000	48 572 522	49 272 329
22094010104 Transférer les crédits de biens et services de l'Ecole d'Application ENS	20 820 979	20 226 549	20 517 962
22094010106 Prendre en charge les contributions de la CIV aux Centre, Ecole et institut de formation	125 000 000	121 431 306	123 180 822
22094010107 Prendre en charge les pécules stagiaires ENS (en responsabilité de classe)	671 970 000	652 785 559	662 190 535
4 - Investissements	140 000 000	244 258 175	363 920 067
Trésor	140 000 000	244 258 175	363 920 067
22094010094 Mettre en œuvre le télé-enseignement (équipe l'université virtuelle)	100 000 000	174 470 125	259 942 905
22094010105 Evaluer le projet du CEA Mines et Environnement Minier	40 000 000	69 788 050	103 977 162

Programme / Actions / Natures de dépenses / Activités	2020	2021	2022
22094 Enseignement supérieur	201 743 378 430	275 898 487 263	271 174 711 891
2209402 Amélioration de l'insertion professionnelle des diplômés	25 286 000 000	31 785 143 513	42 285 563 397
3 - Transferts	30 000 000	29 143 513	29 563 397
22094020002 Prendre en charge la formation des diplômés au Programme de Gest° de la Politique Econ (GPE)	30 000 000	29 143 513	29 563 397
4 - Investissements	25 256 000 000	31 756 000 000	42 256 000 000
Trésor	16 756 000 000	16 756 000 000	16 756 000 000
22094020001 Transférer les crédits d'investissement du programme de développement éducation formation et insertion des jeunes (Composante ENS. Sup)	1 756 000 000	1 756 000 000	1 756 000 000
22094020005 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR / 2ème C2D	15 000 000 000	15 000 000 000	15 000 000 000
Financement Extérieur	8 500 000 000	15 000 000 000	25 500 000 000
22094020004 Mettre en œuvre le PADES	8 500 000 000	15 000 000 000	25 500 000 000
2209403 Réhabilitation et équipement des infrastructures des universités et grandes écoles publiques	450 100 000	785 290 032	1 170 003 016
4 - Investissements	450 100 000	785 290 032	1 170 003 016
Trésor	450 100 000	785 290 032	1 170 003 016
22094030068 Renforcement équipement pédagogiques et académiques de l'Ecole Normale Supérieure (ENS)	45 000 000	78 511 556	116 974 307
22094030069 Renforcement des infrastructures techniques et Administratifs de l'Ecole Normale Supérieure (ENS)	35 000 000	61 064 544	90 980 017
22094030070 Renforcement et équipement des infrastructures de l'UNIV/UAO-BOUAKE	80 100 000	139 750 570	208 214 267
22094030075 Renforcer les Equipements des Infrastructures de l'UNIV/UJLoG-DALOA	60 000 000	104 682 075	155 965 743
22094030076 Renforcement et équipement des infrastructures de l'UNIV/UNA-AboboAdjamé	70 000 000	122 129 087	181 960 034
22094030077 Réhabilitation et équipement des infrastructures de l'Institut National Polytechnique Houphouët Boigny	100 000 000	174 470 125	259 942 905
22094030079 Renforcement et équipement des infrastructures de l'UNIV/UPGC-Kohogo	60 000 000	104 682 075	155 965 743
2209404 Construction, extension et équipement des infrastructures des universités et grandes écoles publique	31 464 972 205	93 329 152 900	74 599 629 184
3 - Transferts	510 786 990	496 204 251	503 353 290
22094040014 Animer la Cellule Suivi Construction Universités	510 786 990	496 204 251	503 353 290
4 - Investissements	30 954 185 215	92 832 948 649	74 096 275 894
Trésor	12 927 087 954	82 246 032 517	74 096 275 894
22094040007 Construction de l'Université de Man	3 500 000 000	20 500 000 000	21 384 857 251
22094040010 Extension des Infrastructures des UFR/Universités de Cocody	230 000 000	401 281 287	597 868 682
22094040011 Extension des infrastructures de l'Université Lorougnon Guédé/UJLoG	1 544 246 476	25 456 200 000	16 826 957 698
22094040012 Extension des infrastructures de l'Université Péléforo Gon Coulibaly/UPGC	1 000 000 000	23 000 000 000	27 230 045 255
22094040013 Construction de l'Université de Bondoukou	1 052 841 478	5 899 722 376	0
22094040015 Construction de l'Université de San-Pedro	600 000 000	0	0
22094040016 Construction de l'Université d'Adiaké	2 000 000 000	3 566 140 923	4 633 859 077
22094040020 CONSTRUCTION DE L'UNIVERSITE D'ODIENNE	3 000 000 000	3 422 687 931	3 422 687 931
Financement Extérieur	18 027 097 261	10 586 916 132	0
22094040013 Construction de l'Université de Bondoukou	18 027 097 261	10 586 916 132	0

II.2.3. Programme 3 : Œuvre universitaire et vie estudiantine

II.2.3.1. Stratégie du programme

Tableau 4 : Déclinaison du programme en actions

Programme	Actions
Programme 3 : Œuvre universitaire et vie estudiantine	Action 3.1 : Gestion des œuvres universitaires
	Action 3.2 : Pacification de l'environnement universitaire
	Action 3.3 : Réhabilitation et équipement des infrastructures des œuvres universitaires
	Action 3.4 : Construction, extension et équipement des infrastructures des œuvres universitaires

II.2.3.2. Performance du programme

Tableau 5 : Performance du programme

Programme 3 : Œuvre universitaire et vie estudiantine						
Objectifs spécifiques	Indicateurs de performance	Situation de référence 2018	Cibles			Méthode de calcul et Moyen de vérification
			2020	2021	2022	
OS 1 : Améliorer la gestion des œuvres universitaires	Pourcentage des bourses dans le budget de fonctionnement du MESRS	6.91%	7%	10%	12%	Budget bourses/Budget de fonctionnement x 100 Source : Rapports DB/DFP
	Pourcentage d'étudiants boursiers	10%	10%	12%	15%	Effectif des boursiers/ Effectif total des étudiants x 100 Source : Rapports DB/DFP
	Nombre de campagnes de sensibilisation à la non-violence tenue	1	3	4	5	Dénombrement Source : Rapports DOUVAG /DP
OS 2 : Accroître les capacités d'accueil des œuvres universitaires	Ratio étudiants par lit	20%	10%	8%	5%	Nombre de lits / Nombre d'étudiants Source : Rapport CROU
	Taux de satisfaction des demandes en chambres dans les résidences universitaires	10%	15%	15%	15%	Nombre de demandes satisfaites / Nombre total de demandes formulées x 100 Source : Rapport DOUVAG/CROU
	Nombre de repas servis par jour	17.000	22.000	28.000	30.000	Dénombrement Source : Rapport CROU

II.2.3.3. Financement du programme

Tableau 6 : Synthèse du programme par nature de Dépenses

		Projections		
		2 020	2 021	2 022
22095 Œuvres universitaires et vie étudiante		29 074 949 110	30 260 951 542	31 323 915 016
	Dépenses de personnel	1 136 699 250	1 146 821 723	1 161 459 103
	Dépenses en biens et services	2 323 151 311	2 032 242 850	2 092 254 326
	Transferts	25 280 963 434	26 498 921 018	27 201 641 060
	Investissements	334 135 115	582 965 951	868 560 527
	Trésor	334 135 115	582 965 951	868 560 527
	Financement extérieur (Dons/Emprunts)	0	0	0

Tableau 7 : Budget détaillé du programme

Programme / Actions / Natures de dépenses / Activités	2020	2021	2022
22095 Œuvres universitaires et vie étudiante	29 074 949 110	30 260 951 542	31 323 915 016
2209501 Gestion des œuvres universitaires	28 725 713 995	29 662 535 591	30 439 440 989
1 - Personnels	1 136 699 250	1 146 821 723	1 161 459 103
22095010040 Transférer les crédits de personnel au CROU Abidjan 1	686 488 265	694 772 776	703 236 929
22095010041 Transférer les crédits de personnel au CROU Abidjan 2	4 575 000	4 630 211	4 686 619
22095010042 Transférer les crédits de personnel au CROU Bouaké	336 675 985	340 738 976	344 890 070
22095010043 Transférer les crédits de personnel au CROU Korhogo	6 100 000	6 173 615	6 248 825
22095010044 Transférer les crédits de personnel au CROU Daloa	5 220 000	5 282 995	5 347 355
22095010051 Effectuer le transfert des subventions équilibre personnel au CROU Man	50 000 000	50 603 398	51 219 880
22095010052 Prendre en charge les indemnités des membres de la Commission des Bourses	47 640 000	44 619 752	45 829 425
2 - Biens et services	2 308 051 311	2 016 792 850	2 076 340 826
22095010001 Organiser les travaux d'attribution des bourses aux étudiants/COMMISSION DES BOURSES	23 422 311	24 124 980	24 848 730
22095010003 Définir et suivre la mise en œuvre de la politique des œuvres universitaires, de la vie associative e	25 000 000	25 750 000	25 566 690
22095010029 Suivre et Contrôler l'ensemble des opérations de gestion des bourses et des secours financiers	41 129 000	42 362 870	43 633 756
22095010030 Prendre en charge les frais de transport des étudiants boursiers à l'étranger	2 200 000 000	1 905 500 000	1 962 665 000
22095010037 Tenir la commission d'orientation des bacheliers et organiser les missions de Contrôle des effectifs des étudiants dans les établissements privées	18 500 000	19 055 000	19 626 650
3 - Transferts	25 280 963 434	26 498 921 018	27 201 641 060
22095010017 Animer le CROU D	950 000 000	825 732 882	837 629 589
22095010018 Transférer les crédits de biens et services au CROU-A1	1 300 000 000	1 262 885 584	1 281 080 549
22095010019 Transférer les crédits de biens et services au CROU A2	1 550 000 000	1 408 603 152	1 428 897 535

Programme / Actions / Natures de dépenses / Activités	2020	2021	2022
22095 Œuvres universitaires et vie étudiante	29 074 949 110	30 260 951 542	31 323 915 016
22095010020 Transférer les crédits de biens et services au CROU B	1 757 674 327	1 544 606 215	1 566 860 055
22095010021 Transférer les crédits de biens et services au CROU K	970 000 000	874 305 405	886 901 918
22095010022 Prendre en charge les heures supplémentaires du CROU A1	330 000 000	339 900 000	350 097 000
22095010023 Prendre en charge les heures supplémentaires du CROU A2	94 000 000	96 820 000	99 724 600
22095010024 Prendre en charge les heures supplémentaires du CROU B	102 000 000	105 060 000	108 211 800
22095010025 Prendre en charge les heures supplémentaires du CROU K	64 524 777	66 460 520	68 454 336
22095010026 Prendre en charge les heures supplémentaires du CROU D	80 000 000	61 800 000	63 654 000
22095010031 Prendre en charge les bourses aux étudiants en CIV	12 023 564 330	13 671 771 260	14 081 924 398
22095010032 Prendre en charge les bourses aux étudiants ivoiriens hors CIV	5 759 200 000	5 931 976 000	6 109 935 280
22095010033 Prendre en charge les bourses d'excellence aux étudiants	300 000 000	309 000 000	318 270 000
2209502 Pacification de l'environnement universitaire	15 100 000	15 450 000	15 913 500
2 - Biens et services	15 100 000	15 450 000	15 913 500
22095020001 Organiser des campagnes de sensibilisation à la non-violence	15 100 000	15 450 000	15 913 500
2209503 Réhabilitation et équipement des infrastructures des œuvres universitaires	284 135 115	495 730 889	738 589 074
4 - Investissements	284 135 115	495 730 889	738 589 074
Trésor	284 135 115	495 730 889	738 589 074
22095030003 Renforcement et Equipement des Infrastructures CROU D	50 000 000	87 235 062	129 971 453
22095030007 Renforcement et Equipement des Infrastructures CROU B	50 000 000	87 235 062	129 971 453
22095030008 Renforcement des infrastructures et équipements du CROU-A2	144 135 115	251 472 715	374 669 006
22095030009 Renforcement et équipement des infrastructures du CROU-A1	40 000 000	69 788 050	103 977 162
2209504 Construction, extension et équipements des infrastructures des œuvres universitaires	50 000 000	87 235 062	129 971 453
4 - Investissements	50 000 000	87 235 062	129 971 453
Trésor	50 000 000	87 235 062	129 971 453
22095040002 Construction et équipement Restaurant CROU-Bouaké	50 000 000	87 235 062	129 971 453

II.2.4. Programme 4 : Recherche scientifique et innovation

II.2.4.1. Stratégie du programme

Tableau 4 : Déclinaison du programme en actions

Programme	Actions
Programme 4 : Recherche scientifique et innovation	Action 4.1: Gestion des centres et instituts de recherche et de l'innovation
	Action 4.2: Réhabilitation et équipement des infrastructures des centres et instituts de recherche
	Action 4.3: Construction, extension et équipement des infrastructures des centres et instituts de recherche

II.2.4.2. Performance du programme

Tableau 5 : Performance du programme

Programme 4 : Recherche scientifique et innovation technologique						
Objectifs Spécifiques	Indicateurs de performance	Situation de référence 2018	Cibles			Méthode de calcul et Moyen de vérification
			2020	2021	2022	
OS 1 : Assurer une meilleure gestion de la recherche et l'innovation	La part du budget de la recherche-développement (R-D) dans le PIB	0,35%	0,40%	0,50%	1%	Budget de la R-D / le PIB x 100 Source: IPST/DGRI
	Proportion de programmes Nationaux de Recherche élaborés	100%	100%	100%	100%	Nombre de Programmes élaborés / Nombre total de programmes prévus x 100 Source: Rapport DR
	Proportion de programmes nationaux de recherche (PNR) mis en œuvre	0%	7.14%	14.28%	21.42%	Nombre de PNR mise en œuvre / Nombre total de PNR x 100 Source: Rapport DR
	Nombre de résultats de recherche valorisés	20	25	30	35	Dénombrement / Source : Rapport DVI
	Nombre de Brevets acquis	23	30	32	35	Dénombrement / Source : Rapport DVI
	Nombre de résultats de recherche vulgarisés	5	7	8	10	Dénombrement / Source : Rapport DVI
OS 2 : Accroître les capacités infrastructurelles et Matérielles (plateaux techniques) du système de recherche et d'innovation	Nombre de structures de recherche réhabilitées et équipées	03	03	03	03	Dénombrement / Source : Rapport DP
	Nombre de moyens communautaires fonctionnels	0	2	3	4	Dénombrement Source: Rapport DGRI
	Nombres d'unité de production Agropastorales fonctionnels	00	02	03	05	Dénombrement Source : Rapport DP

II.2.4.3. Financement du programme

Tableau 6 : Synthèse du programme par nature de Dépenses

		Projections		
		2 020	2 021	2 022
22096 Recherche scientifique et innovation		12 520 677 207	15 068 431 672	14 065 117 773
	Dépenses de personnel	2 125 277 207	2 150 924 962	2 177 128 863
	Dépenses en biens et services	100 000 000	103 000 000	106 090 000
	Transferts	8 180 000 000	9 366 404 679	9 624 372 796
	Investissements	2 115 400 000	3 448 102 031	2 157 526 114
	Trésor	1 038 000 000	1 448 102 031	2 157 526 114
	Financement extérieur (Dons/Emprunts)	1 077 400 000	2 000 000 000	0

Tableau 7 : Budget détaillé du programme

Programme / Actions / Natures de dépenses / Activités	2020	2021	2022
22096 Recherche scientifique et innovation	12 520 677 207	15 068 431 672	14 065 117 773
2209601 Gestion des centres et instituts de recherche et l'innovation	10 525 277 207	11 829 693 790	12 219 523 145
1 - Personnels	2 125 277 207	2 150 924 962	2 177 128 863
22096010046 Transférer les crédits de personnel à l'IPCI	1 362 440 512	1 378 882 386	1 395 680 786
22096010047 Transférer les crédits de personnel au CRO	762 836 695	772 042 576	781 448 077
2 - Biens et services	100 000 000	103 000 000	106 090 000
22096010016 mettre en œuvre et suivre la politique de la valorisation des résultats de la recherche et de l'innovation des instituts et centres de recherche	30 000 000	30 900 000	31 827 000
22096010019 Mettre en œuvre et suivre la politique de recherche dans les instituts et centres de recherche	20 000 000	20 600 000	21 218 000
22096010024 Coordonner la politique nationale de recherche scientifique et de l'innovation (DGRI)	25 000 000	25 750 000	26 522 500
22096010027 Organiser les sessions de la commission des programmes	25 000 000	25 750 000	26 522 500
3 - Transferts	8 180 000 000	9 366 404 679	9 624 372 796
22096010002 Transférer les crédits de biens et services au CAPEC	10 000 000	9 714 504	9 854 466
22096010003 Prendre en charge les heures supplémentaires de l'IPCI	100 000 000	103 000 000	106 090 000
22096010004 Prendre en charge les heures supplémentaires de CRO	60 000 000	61 800 000	63 654 000
22096010005 Transférer les crédits de biens et services de la Société Mathématique	100 000 000	97 145 045	98 544 658
22096010006 Transférer les crédits de biens et services du CNRA	4 500 000 000	4 635 000 000	4 774 050 000
22096010007 Transférer les crédits de biens et services de l'IPCI	325 000 000	315 721 396	320 270 137
22096010008 Transférer les crédits de biens et services du GRTO	5 000 000	4 857 252	4 927 232
22096010009 Transférer les crédits de biens et services du CSRS	80 000 000	77 716 036	78 835 726
22096010010 Transférer les crédits de biens et services du CRO	500 000 000	485 725 225	492 723 288
22096010011 Transférer les crédits de biens et services CEMV	125 000 000	121 431 306	123 180 822
22096010012 Transférer les crédits de biens et services de l'IRD (Ex Ostrom)	5 000 000	4 857 252	4 927 232
22096010013 Transférer les crédits de biens et services au PASRES	280 000 000	272 006 126	275 925 041
22096010014 Transférer les crédits de biens et services au LAMTO Géo	40 000 000	38 858 018	39 417 863
22096010015 Transférer les crédits de biens et services au CNF	5 000 000	4 857 250	4 927 235
22096010018 Transférer les crédits de biens et services au CIRES (Université des nations Unies)	5 000 000	4 857 252	4 927 233
22096010023 Transférer les crédits de biens et services du Comité Bipartie ADRAO/CI	5 000 000	4 857 252	4 927 233
22096010030 Financer les activités de la recherche (FONSTI)	2 000 000 000	3 090 000 000	3 182 700 000
22096010041 Transférer les crédits de biens et services de la ferme aquacole de Grand-Lahou***	30 000 000	29 143 513	29 563 397
22096010048 Prendre en charge les abonnements dans les revues scientifiques (Réseau d'Information Scientifique/	5 000 000	4 857 252	4 927 233
4 - Investissements	120 000 000	209 364 149	311 931 486
Trésor	120 000 000	209 364 149	311 931 486
22096010028 Création des Fermes Agro-Pastorale	70 000 000	122 129 087	181 960 034
22096010029 suivre et mettre en oeuvre les programmes de pôles de compétences	50 000 000	87 235 062	129 971 452

Programme / Actions / Natures de dépenses / Activités	2020	2021	2022
22096 Recherche scientifique et innovation	12 520 677 207	15 068 431 672	14 065 117 773
2209602 Réhabilitation et équipements des infrastructures des centres et instituts de recherche	310 000 000	540 857 386	805 823 007
4 - Investissements	310 000 000	540 857 386	805 823 007
Trésor	310 000 000	540 857 386	805 823 007
22096020001 Réhabilitation et équipement du CEMV	70 000 000	122 129 087	181 960 034
22096020003 Réhabilitation et équipement Station géophysique Lamto	60 000 000	104 682 075	155 965 743
22096020005 Réhabilitation et équipement du centre national de floristique	60 000 000	104 682 075	155 965 743
22096020010 Réhabilitation et Equipement du CRO	70 000 000	122 129 087	181 960 034
22096020011 Réhabilitation et Equipement des Bâtiments de LAMTO ECOLOGIE	50 000 000	87 235 062	129 971 453
2209603 Construction, extension et équipements des infrastructures des centres et instituts de recherche	1 685 400 000	2 697 880 496	1 039 771 621
4 - Investissements	1 685 400 000	2 697 880 496	1 039 771 621
Trésor	608 000 000	697 880 496	1 039 771 621
22096030001 Construction et Equipement de l'Institut Pasteur/IPCI (Labo P3+Labo P4)	458 000 000	436 175 312	649 857 263
22096030002 Equipement du Centre National de Calcul	150 000 000	261 705 184	389 914 358
Emprunt	1 077 400 000	2 000 000 000	0
22096030002 Equipement du Centre National de Calcul	1 077 400 000	2 000 000 000	0

